

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

De l'éducation des enfants, 49. — Consultation, 50. — La Science sociale et l'Instruction publique au Canada, 51. — Controverse, 51. — A propos d'un rebelle en 1837, 52. — Dubuon ou Duburon? 53. — L'apostolat catholique, 55. — Coup d'œil sur l'étranger, 55. — Nouveau Larousse, 57. — Une école paroissiale, 57. — Assassinat de Canovas, 59. — Pour empêcher les bougies de couler, 60. — Saint-Phlémon de Mailloux, 60. — La soumission aux évêques, 61. — Histoire du Cap-Santé, 61. — Memento hebdomadaire, 64.

De l'éducation des enfants.

Prenez cet enfant, et me le nourrissez, et
je vous en récompenserai. (Exode, II, 9.)

Les enfants ne sont pas la propriété de leurs parents, mais sont un dépôt que Dieu leur a confié.

Ce qui nous est donné nous appartient, et nous pouvons en disposer en toute liberté, sans que le donateur ait le droit de nous demander compte de l'usage que nous pouvons en faire. Mais ce qui nous est confié, doit être restitué intégralement, sans avoir subi aucun dommage. De là naît une certaine sollicitude, une certaine inquiétude, parce qu'il faut veiller attentivement sur l'objet qui nous a été confié, et plus l'objet en dépôt est précieux, plus la vigilance doit être soucieuse.

A la naissance d'un enfant, il semble que Dieu dit aux parents, comme la fille du Pharaon à Moïse : Prenez cet enfant et me le nourrissez, et je vous en récompenserai. Il faut donc élever les enfants pour Dieu, et c'est une vérité de foi que les parents rendront à Dieu un compte très sévère de l'éducation donnée à leurs enfants. Elle est, par conséquent, bien grande leur res-